



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Rénovation Peinture Eclair Sàrl en liquidation**,
Rue de Vaudrès 11 B, 1815 CLARENS
2. Date du prononcé de dissolution: 29.11.2011
3. Suspension de faillite: 17.02.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 05.03.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 29 novembre 2011, prenant effet le 1er janvier 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : rénovation, peinture et entretien d'immeubles.

Office des Faillites de l'Est Vaudois
1800 Vevey

00743339

